

SOMMAIRE

2/Analyse du CASIQ

3/Hausse des frais de scolarité :
entrevue avec Jules Bélanger et
Oscar Calderon

4/S'abonner gratuitement à
deux bulletins électroniques :
celui d'Oikos Blogue et celui
du collectif pour le renouvel-
lement de la social-démocratie

À NOTER

■ Sommet international des
coopératives Québec 2012

L'étonnant pouvoir des coopératives

Du 8 au 11 octobre 2012
se tiendra à Québec le
Sommet international des
coopératives. Partenaire
majeur de l'événement,
le Mouvement Desjardins
souhaite créer un forum qui
permettra aux coopératives et
aux mutuelles de discuter des
grands enjeux et des pistes de
solutions qui favoriseront leur
développement de ce modèle
au niveau politique mondial.
www.sommetinter2012.coop

■ Revue Vie Économique

Actes du colloque

Le numéro de décembre 2011
de la Revue Vie économique
est entièrement consacré
aux actes du colloque sur le
développement minier au
Québec qui s'est tenu le 22
novembre 2011 à Montréal.
www.eve.coop

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AÉCG)

Des offres inquiétantes

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a obtenu certains documents de travail à la suite de la dernière ronde de négociations en octobre dernier en vue d'en arriver à un accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AÉCG). En comparant la position publique officielle du Québec avec ce qui se négocie derrière les portes closes, le chercheur Alexandre Maltais constate que le Québec sortira perdant de ces négociations sur certains points. Il souligne également que du strict point de vue de la légitimité démocratique, ces enjeux méritent d'être débattus. « Jamais des négociations n'auront été aussi opaques, a-t-il déclaré lors du lancement le 25 janvier 2012. Même les parlementaires québécois sont tenus dans le plus grand secret. On ne peut que s'en désoler ».

Après avoir fait un bref rappel des pourparlers au cours des neuf dernières années et des modalités de la négociation, le chercheur de l'IRÉC analyse des aspects qui touchent le Québec.

Marchés publics

Pour Alexandre Maltais, il semble de plus en plus évident que le gouvernement va céder à la pression des Européens en ce qui a trait à l'ouverture des marchés publics subfédéraux. La seule question qui demeure incertaine est l'inclusion des contrats publics des sociétés d'État comme Hydro-Québec. « En réalité, il est probable que le Québec doive sacrifier ce levier de développement en fin de parcours afin de conclure l'entente. Or, n'oublions pas que les marchés publics des provinces, des municipalités et des autres entités publiques étaient jusqu'à présent

exclus des négociations internationales », a noté le chercheur de l'IRÉC.

Culture

Pour ce qui est de l'exception culturelle, les responsables politiques s'entendent sur le principe, mais s'interrogent sur comment préserver l'esprit de la Convention sur la diversité culturelle. « Par une clause générale comme le Canada avait l'habitude de le faire, ou par une série de réserves pour protéger la

[AÉCG/SUITE À LA PAGE 4](#)

HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ Des coûts sous-estimés par le gouvernement

Dans une étude sur les impacts de la hausse des frais de scolarité sur le coût du programme d'aide financière aux études (AFÉ) produite pour le compte de la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), l'IRÉC a calculé que la hausse des droits de scolarité pourrait engendrer un coût supplémentaire du programme de l'AFÉ pouvant atteindre jusqu'à 135,5 millions de \$. « En ajoutant à ce montant le coût des crédits d'impôt supplémentaires qui pourront être utilisés, la hausse des droits de scolarité pourrait coûter jusqu'à 192,5 millions de \$ en 2016-2017 », ont expliqué les deux chercheurs de l'IRÉC, Jules Bélanger et Oscar Calderon.

Le gouvernement du Québec réduira ses subventions de fonctionnement aux universités d'un

[AFÉ/SUITE À LA PAGE 2](#)

VILLE DE MONTRÉAL

Résolution sur l'AÉCG

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de Montréal ont adopté le 23 janvier une résolution sur l'AÉCG.

Les élus expriment leur désaccord à l'égard de toute obligation qui serait susceptible de leur être imposée en matière de libéralisation des services publics et de toute mesure qui pourrait nuire à leur capacité de régler dans l'intérêt public.

montant équivalant à 35 % des hausses de droits de scolarité.

La hausse des droits de scolarité telle qu'annoncée par le ministre des Finances Raymond Bachand amènera en 2016-2017 un déboursé d'un montant annuel d'environ 665 millions de \$ payé par les étudiantes et les étudiants universitaires québécois. Les programmes de l'Aide financière aux études pourront venir en aide à une partie de la clientèle universitaire. Celle-ci représentait en 2008-2009, 51,1 % des bénéficiaires de l'AFÉ et recevait une aide totale de 475 M\$, soit près de 56 % de l'aide totale accordée.

Les travaux d'Oscar Calderon et de Jules Bélanger montrent que les étudiants et les étudiantes déboursent 381 millions \$ de plus en raison de la hausse, dont 116 millions serviront à bonifier le programme de l'Aide financière aux études, comme l'avait annoncé le ministère de l'Éducation. Le reste, soit 265 millions \$, ira dans les coffres des universités. « Pour autant, pour justifier la hausse, le gouvernement prétend que les nouvelles sommes financeront significativement le manque à gagner des universités. Ce n'est pas si élevé que ça », a soutenu Oscar Calderon.

Les chercheurs ont ensuite calculé qu'il en coûterait entre 176 M\$ et 405 M\$ à l'État québécois pour introduire la gratuité scolaire en milieu universitaire sur un budget total de 15 milliards \$ du ministère de l'Éducation soit entre 1,2 % et 2,7 % du budget.

Des conséquences sous-estimées

Le régime actuel n'est pas sans présenter certains aspects inquiétants, notamment au niveau de l'accessibilité des études universitaires aux moins fortunés. Des études montrent que la disponibilité des ressources financières à travers le programme de l'AFÉ n'encouragera donc pas automatiquement l'étudiante ou l'étudiant à participer à des études universitaires. On sous-estime également l'endettement. En effet, les étudiantes et les étudiants de famille près du revenu médian ne sont généralement pas admissibles aux bourses de l'AFÉ et doivent contracter des prêts. Ce qui a aussi des conséquences sur le choix de carrière d'une étudiante ou d'un étudiant à la fin de ses études.

Des économies limitées

« Même dans une perspective strictement comptable, concluent les chercheurs, le choix du gouvernement n'apporte pas des économies substantielles à court terme et sous-estime les conséquences à moyen et long terme nettement plus lourdes pour la société ».

L'IQ-30 connaît une hausse de 3,26 %

Au cours du mois de décembre 2011, l'IQ-30 a connu une hausse de 3,26 % pour se situer à 1301.25. Vingt et un titres ont augmenté alors que neuf autres ont baissé. Six des sept secteurs de l'IQ-30 ont connu une hausse au cours du mois. Le secteur des « Télécommunications » a connu la plus forte variation positive soit 6,18 %. Le secteur des « Matériaux » a connu une légère baisse de l'ordre de -8,77%. Durant le dernier mois, le titre de la Banque Nationale

a augmenté de +8,74 % au cours du mois. Celui de Vêtements Sports Gildan a affiché une diminution de l'ordre de -21,86 %.

Depuis le début de l'année, six des dix secteurs du TSX composé ont connu une baisse. La variation totale a été de -11,07 %. La plus forte variation positive provient du secteur des « Télécommunications » avec une croissance de 17,09 %.

Pour des informations plus complètes, voir l'URL : <http://www.iq30-iq150.org/>

Tableau comparatif des secteurs

Depuis le mercredi 30 novembre 2011 au vendredi 30 décembre 2011

	IQ-30 (%)	TSX Composé (%)
10-Énergie	-	-1,79
15-Matériaux	-8,77	-11,63
20-Industrie	3,19	3,48
25-Consommation discrétionnaire	1,53	-1,81
30-Biens de consommation de base	4,00	1,56
35-Santé	-	-4,54
40-Finance	4,76	2,48
45-Technologies de l'information	2,40	-5,93
50-Télécommunications	6,18	4,23
55-Services aux collectivités	-	0,28
Variation	3,26	-2,04

N.B. Le secteur de l'énergie, de la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

Tableau comparatif des secteurs de l'IQ-30 avec les secteurs de l'Indice composé S & P/TSX

Depuis le début de l'année au vendredi 30 décembre 2011

	IQ-30 (%)	TSX composé (%)
10-Énergie	-	-16,83
15-Matériaux	-23,55	-21,81
20-Industrie	-4,89	-2,06
25-Consommation discrétionnaire	-6,65	-17,90
30-Biens de consommation de base	13,18	4,83
35-Santé	-	13,39
40-Finance	-6,58	-7,52
45-Technologies de l'information	13,39	-20,39
50-Télécommunications	20,33	17,09
55-Services aux collectivités	-	1,56
Variation	-2,16	-11,07

N.B. Le secteur de l'énergie, de la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

IQ-30 : Les plus fortes hausses depuis le début de l'année

Société	Prix (\$) 31 déc. 2010	Prix (\$) 30 déc. 2011	Variation du titre (%)	Pondération (%) au 31 déc. 2010	Variation pondérée (%)
BCE	35,34	42,47	20,18	7,49	1,51
Dollarama	28,79	44,50	54,57	2,07	1,13
CN	66,35	80,15	20,80	4,93	1,03
Métro	45,20	54,00	19,47	3,47	0,68
Groupe Jean Coutu (PJC)	9,63	12,75	32,40	1,71	0,56

L'éducation doit redevenir un champ d'études en économie

L'IRÉC a lancé à la fin du mois de janvier une étude intitulée *La hausse des droits de scolarité et ses impacts sur le coût de programme de l'Aide financière aux études*. Cette opération a obtenu un écho important dans les médias. « Nous entendons parler de la hausse des frais de scolarité, mais qu'en est-il des programmes d'aide financière aux études. Nous avons essayé de voir l'impact concret de cette hausse sur les programmes. Nous avons constaté avec ce nouvel éclairage qu'une évaluation des besoins financiers réels du réseau universitaire est nécessaire. Ce n'est qu'après cette évaluation que l'on pourra déterminer des dispositions optimales pour le financer. Il y a un débat de société à faire à partir de travaux scientifiques », ont expliqué les chercheurs de l'IRÉC Jules Bélanger et Oscar Calderon. La rédaction du Bulletin de l'IRÉC les remercie chaleureusement pour cette entrevue.

Jules Bélanger poursuit : « Nous avons été frappés, dit-il, de voir à quel point il y a un manque d'études scientifiques sur l'éducation au Québec. La plupart des études datent des années 80-90. Il y a nécessairement un décalage pour les études des années 90 basées sur les données des années 80. Les conditions économiques ont évolué ainsi que les méthodes économétriques. Oscar Calderon indique que l'étude la plus récente sur l'impact de la hausse des droits de scolarité est celle de Valérie Vierstraete et quelques études sur les taux privés et sociaux de rendement. « Il y a trop peu de chercheurs, dit-il, qui s'intéressent à l'éducation dans une perspective d'économie politique. Le service de recherche du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS) a été réduit. On constate une différence notable entre les années 2000 et aujourd'hui. Avant, nous avions accès à des tableaux statistiques accompagnés d'analyses et de commentaires. Aujourd'hui, il ne reste plus que les tableaux! »

Mandat de la CADEUL à l'IRÉC

Le mandat confié à l'IRÉC par la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) visait à fouiller la relation entre les hausses et les programmes d'aide. « À notre grand étonnement, dit Jules Bélanger, nous avons repéré très peu d'études. Nous nous sommes rendu compte que l'on ne regardait presque jamais les programmes de soutien et ce que cela coûtait ».

Oscar Calderon se désole. « Nous avons droit à des déclarations du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ). Bien qu'ils soient bien faits, ce ne sont tout de même que des avis et non des études. En plus, ces avis sont très rarement pris en compte par le gouvernement. Cela fait des années par exemple que le comité propose sans résultat l'indexation des paramètres des programmes d'aide aux études ».

La méthodologie adoptée

L'évaluation des coûts engendrés par la hausse des droits de scolarité a été menée en quatre étapes. Les chercheurs ont d'abord modélisé le programme de l'AFE à partir d'un logiciel mathématique. Le calcul des besoins financiers des étudiantes et des étudiants ainsi que la détermination des prêts et bourses selon les situations financières ont donc été programmés. Des modules pour les dépenses admises des étudiantes et des étudiants et pour contributions parentales et des conjoints ont par la suite été greffés à la partie centrale du modèle. L'encodage des paramètres de l'AFE a été fait à l'aide du Règlement sur l'aide financière aux études, de la Loi sur l'aide financière aux études ainsi qu'à partir des diverses ressources présentes sur le site internet de l'AFE.

Une fois la modélisation complétée, les chercheurs ont construit une base de données à partir de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* de l'année 2009 de Statistique Canada. Les données présentes dans cette enquête font état de la situation familiale, économique et sociale de l'ensemble de la population au Canada. L'échantillon a été réduit aux résidents du Québec.



Photo: André Laplante

Jules Bélanger est chargé de projets à l'IRÉC. Il a obtenu une maîtrise et un baccalauréat en sciences économiques à l'Université de Montréal et une maîtrise à l'École d'économie de Toulouse (TSE) en environnement, ressources naturelles et agriculture.

Par la suite, des simulations ont été menées pour évaluer l'impact de la hausse des droits de scolarité sur la composition du programme. Une première simulation a été faite à partir des paramètres de l'AFE en vigueur en 2010-2011, soit avant le début des hausses de droits de scolarité. Une deuxième simulation a ensuite été produite sous les paramètres qui seront en vigueur en 2016-2017. Cette dernière simulation comportait donc des changements au niveau des dépenses admises (hausse des droits de scolarité) et des contributions parentales et des conjoints.

C'est ainsi qu'en comparant les résultats de ces deux simulations, la méthode a permis de calculer que la hausse des droits de scolarité pour 2016-2017 se situe entre 171 M\$ et 195 M\$.

Gratuité scolaire

Un autre aspect fascinant de cette recherche a été de regarder l'impact d'une diminution des droits de scolarité sur le coût du programme. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'existe pas d'évaluation financière détaillée des besoins du réseau universitaire québécois.

Les chercheurs ont dû estimer le manque à gagner du réseau universitaire avec un régime de gratuité scolaire en définissant des bornes inférieures et supérieures. Le manque à gagner pour le financement universitaire se situerait donc entre 316 M\$ et 545 M\$. En reprenant les hypothèses des bornes inférieures et supérieures, la gratuité scolaire coûterait au gouvernement entre 175 M\$ et 404 M\$ si les bénéficiaires tirés de la diminution des coûts de programme de l'AFE ainsi que des crédits d'impôt étaient transférés aux universités.

Pour une discussion éclairée

« Pour une discussion éclairée, il faudra élargir la perspective, ont conclu les chercheurs de l'IRÉC. Notre travail est une entrée dans le champ de la recherche économique sur l'éducation. Nous avons constaté des lacunes comme les déterminants de la fréquentation ou l'analyse des rendements autres que fiscaux, etc. »



Photo: André Laplante

Oscar Calderon est chargé de projets à l'IRÉC. Il a obtenu un baccalauréat en économie à l'Université Laval et une maîtrise dans la même discipline à l'Université de Montréal avec une spécialisation en économie financière et en économétrie.

législation en matière culturelle? », a indiqué le chargé de projet à l'IRÉC.

Agriculture

En matière d'agriculture, la position du Québec vise la protection du mode de vie rural. « L'Annexe I prévoit que les résidents du Québec auront la priorité dans l'achat des terres. L'acquisition des terres cultivables par des non-résidents devra faire l'objet d'une autorisation par la Commission de protection du domaine agricole, tel que la loi le prescrit. Pour la gestion de l'offre, le négociateur en chef du Québec a avoué son incapacité à fournir quelques garanties que ce soit. Tout dépend du gouvernement fédéral, qui doit négocier les droits de douane en matière de produits agricoles. À cet égard, le document d'information indique qu'aucune offre « jusqu'à présent » n'a été faite pour les lignes tarifaires des produits laitiers, les œufs et la volaille », a précisé Alexandre Maltais.

L'investissement

Dans un rapport de recherche précédent, l'IRÉC avait analysé une version préliminaire du chapitre portant sur l'investissement.

Le chercheur avait constaté que la mise en œuvre des dispositions contenues dans l'AÉCG, notamment l'interdiction des prescriptions de résultats, priverait le gouvernement d'outils permettant la maximisation des retombées économiques et sociales d'un projet comme le Plan Nord par exemple. Le document d'information que l'IRÉC a obtenu confirme ses craintes. Les offres canadiennes en matière d'investissement et de commerce des services s'appliquent non pas seulement au gouvernement fédéral, mais aussi aux provinces dans leurs champs de compétences. En commission parlementaire, Pierre-Marc Johnson a indiqué que l'État ne devrait pas avoir le droit d'encadrer totalement l'activité d'investissement ».

Monopoles publics

Finalement, la délégation québécoise a demandé plusieurs exceptions afin de protéger certains monopoles publics. Par exemple, il est expressément indiqué que la Société des alcools du Québec (SAQ) conservera son rôle de monopole dans la distribution, l'approvisionnement, le transport, la vente et la commercialisation des boissons alcoolisées. Aussi, l'Agence métropolitaine de transport conservera son autorité exclusive sur le transport de personnes

par train et par autobus dans la grande région de Montréal. Enfin, le Québec souhaite que la société d'État Hydro-Québec conserve l'ensemble de ses droits comme distributeur unique d'électricité au Québec.

RQIC

La note de l'IRÉC a été lancée lors d'une opération conjointe avec le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC). Ce dernier a rendu publics des documents secrets ayant fait l'objet d'une fuite sur les offres du Canada et du Québec. Il est possible de les consulter à l'adresse suivante : <http://www.rqic.alternatives.ca/RQIC-fr.htm>

Le premier ministre confirme les craintes de l'IRÉC

De Davos, le premier ministre Charest a immédiatement réagi à la publication de la Note d'intervention de l'IRÉC. Il a reconnu qu'un éventuel libre-échange avec l'Union européenne (UE) pourrait toucher les sociétés d'État et les municipalités québécoises, mais pas Hydro-Québec. Il a également reconnu que des divergences subsistaient encore à propos de la protection de la diversité culturelle dans le traité.

Notons enfin que les lecteurs et les lectrices de La Presse n'ont eu droit qu'à cette déclaration de Jean Charest. Le quotidien n'a pas publié un article résumant l'analyse de la Note d'intervention de l'IRÉC.

■ OIKOSBLOGUE

Bulletin hebdomadaire

Dans le numéro 18 du Bulletin de l'IRÉC publié en octobre 2011, nous annonçons une innovation très intéressante. Sur le site de l'IRÉC, il y aurait désormais des nouvelles économiques sur une base quotidienne grâce à la collaboration des Éditions Vie économique (EVE). Ces nouvelles sont également regroupées dans un bulletin hebdomadaire.

Pour s'abonner, écrire son adresse de courriel dans une case prévue à cet effet à l'URL suivant : <http://www.oikosblogue.coop/>



■ COLLECTIF DE RECHERCHE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Bulletin de veille stratégique sur la social-démocratie

La veille sur la social-démocratie est un outil stratégique spécialisé dans la recherche de politiques innovantes s'intéressant au renouvellement de la social-démocratie en vue d'une diffusion dans les réseaux constitués d'organisations syndicales, de groupes sociaux, d'associations, de chercheurs universitaires et de personnes intéressées au renouvellement de la social-démocratie. Le produit de cette veille permettra aux abonnés de connaître des écrits, analyses et publications susceptibles d'enrichir leur réflexion et leur action.

La veille sur la social-démocratie est une initiative de trois centres de recherche de l'UQAM – la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie (Chaire MCD) ; le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS); le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec (CRIDAQ) en partenariat avec le Collectif pour le renouvellement de la social-démocratie dont font partie des représentants de l'IRÉC, de l'ÉNAP et des ÉVÉ.

Pour s'abonner, envoyer un courriel à : grenier.sophie@uqam.ca

BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 21

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. 514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918
secretariat@irec.net / www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante
Responsable du bulletin : André Laplante
514 380-8916 poste 21
andrelaplante@irec.net

Collaboration : Frédéric Farrugia (CASIQ),
Frédéric Hanin, Mathieu St-Onge (IRÉC)
Graphisme (grille) : Anne Brissette
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec